



SECRETARIAT GÉNÉRAL À LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale

Rapport d'activités du Projet Guichet Choc Alimentaire (GCA)/ Financement : FMI

Période : Mai- Septembre 2023

Préparé par : M. Sayon DAMBÉLÉ, Directeur Général



TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3
1. De l'expérience de l'ANIES dans les TM en faveur des ménages vulnérables en Guinée dans le cadre du PRU-PN (Projet Nafa)	3
2. De la ratification au Conseil National de la Transition (CNT)	4
3. Du Protocole d'Accord portant modalités d'utilisation des ressources de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) au titre du Guichet Choc Alimentaire » signé par le Secrétariat Général à la Présidence de la République et le Ministère de l'Économie et des Finances.....	5
II. PRINCIPALES REALISATIONS ET RESULTATS OBTENUS	5
2.1. Recrutement et formation des assistants communautaires	5
2.2. Ciblage géographique et des ménages bénéficiaires	7
□ Conditions :	8
□ Critères de choix de sélection des ménages :	8
□ Analyse statistique des données collectées pendant les inscriptions :	9
2.3. RECONNAISSANCE PHYSIQUE DES MENAGES DE CONAKRY ET LA SELECTION DES 6000 FEMMES COMPLEMENTAIRES	10
2.4. MISE EN ŒUVRE ET DEMARRAGE DES TRANSFERTS MONÉTAIRES	11
2.4.1. La sélection des opérateurs de paiement.....	11
2.4.2. Le suivi des opérations et le reporting.....	12

ACRONYMES

AC : Assistant Communautaire

ANIES : Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale

CNT : Conseil National de la Transition

CRG : Crédit Rural de Guinée

DIF : Direction de l'Inclusion Financière

DSI : Direction Système d'Information

FMI : Fonds Monétaire International

FODA : Fonds d'Appui au Développement Agricole

GCA : Guichet Choc Alimentaire

MA : Mesures d'Accompagnement

MGR : Mécanisme de Gestion des Réclamations

PMT : Proxy Means Test

PRU_APN : Projet de Riposte d'urgence et d'Appui au Programme Nafa

TDR : Termes de Reference

TM : Transferts Monétaires

VC : Validation Communautaire

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la Facilité Rapide de Crédit au compte des chocs alimentaires dus à l'inflation, le Fonds monétaire international (FMI) a mis à la disposition de la Guinée, 69 millions de dollars pour aider les ménages les plus vulnérables de notre pays. Trois principales composantes – appui agricole, distribution de vivres et transferts monétaires – ont été identifiées par la Cellule Technique de Suivi des Programmes et de la Réforme des Finances Publiques CTSP/RFP/MEFP.

La première composante, d'un montant de 20 millions de dollars, est allouée au Fonds d'Appui au Développement Agricole (FODA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage pour l'acquisition d'intrants agricoles dans le but d'améliorer la production agricole des paysans.

La deuxième composante, financée aussi à hauteur de 20 millions de dollars, porte sur la distribution des vivres qui sera assurée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) sur la base de la cartographie de l'insécurité alimentaire en Guinée.

Et la dernière composante d'un montant de 25 millions de dollars, est confiée à l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) pour réaliser des transferts monétaires auprès des populations vulnérables guinéennes.

Ce rapport d'activités s'attache à présenter les premières activités réalisées par l'ANIES dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Guichet Choc Alimentaire dans son volet « Transferts monétaires » depuis la mise à disposition des ressources. Il s'agit spécifiquement des préalables essentiels avant le début des transferts monétaires auprès des ménages bénéficiaires.

1. De l'expérience de l'ANIES dans les TM en faveur des ménages vulnérables en Guinée dans le cadre du PRU-PN (Projet Nafa)

Depuis septembre 2020, l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES) réalise des transferts monétaires auprès des ménages pauvres en Guinée. Plus de 20 000 ménages sont concernés à Conakry et 130 000 ménages à l'intérieur du pays. Ce dispositif s'inscrit dans le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Projet Nafa, appelé Projet Nafa financé par la Banque Mondiale à hauteur de 70 millions de dollars.

Le Projet Nafa est structuré en quatre composantes dont deux sont axées principalement sur les transferts monétaires. La 1^{ère} composante touche, dans le cadre des transferts monétaires d'urgence, la zone de Conakry pour une période de 6 mois avec un montant à hauteur de 250 000 francs GNF par mois. Quant à la 2^e composante, il s'agit de transferts monétaires et de mesure d'accompagnement productif qui touchera uniquement les ménages à l'intérieur du pays pendant presque deux ans.

Pour réaliser ces TM, voici le dispositif préalable mis en place :

- La collecte des données socio-économiques des bénéficiaires de l'ANIES. Cette collecte devait être réalisée en deux phases. Pour l'heure, la phase 1 a été réalisée permettant de recenser près d'1,5 million de personnes pauvres dans neuf préfectures (Beyla, Dabola, Forécariah, Gaoual, Kindia, Kérouané, Kouroussa, Mamou et Tougué) ainsi que les cinq (5) communes de la zone

spéciale de Conakry. Ce recensement a été renforcé par une identification physique des ménages dont les données ont été collectées. Enfin, l'ANIES a mis en place une stratégie de validation des listes des bénéficiaires à travers une opération de vérification impliquant les communautés.

- La phase 2, qui aurait dû démarrer au dernier trimestre 2022 a été reportée en 2023 en raisons des événements sociopolitiques ayant fortement impacté l'économie du pays. Elle portera sur le recensement de 4,5 millions de personnes pauvres et couvrira les autres préfectures de la Guinée en dehors du pilote, ainsi que les îles de Los et Tayaki à Conakry.
- Sur le *process* des TM, cinq opérateurs de transferts monétaires ont été recrutés suivant les règles applicables aux marchés publics en Guinée. Des comptes Wallet (porte-monnaie électronique) ont été ouverts pour des femmes chefs de ménages destinataires de ces fonds à qui, des téléphones et cartes SIM ont été distribués à partir desquels ils reçoivent mensuellement leur paiement.
- Pour favoriser un suivi de proximité, des agents communautaires (AC) ont été recrutés pour le suivi de tout le processus de transferts monétaires au niveau local afin de sensibiliser, d'informer et d'expliquer le protocole de retrait de fonds aux bénéficiaires, les orienter vers les guichets de proximité etc...

2. De la ratification au Conseil National de la Transition (CNT)

Le 26 décembre 2022, le Directeur Général de l'ANIES, la DGA et quelques cadres ont été reçus au CNT par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire présidé par l'Honorable Hamidou Camara et son Vice-Président Honorable Mohamed Kaba.

En présence des autres membres de la Commission des Finances, pendant plus de quatre heures, il a été question du dispositif des transferts monétaires à l'oeuvre à l'ANIES et des mesures d'accompagnement dans le cadre du Projet Nafa pour 150 000 ménages vulnérables en Guinée. Un point préalable a été fait sur la méthode de ciblage des ménages bénéficiaires qui sont sélectionnés en raison du niveau de sévérité de leur pauvreté selon des critères de vulnérabilité.

Sur les Transferts Monétaires (TM) à proprement parler, le processus a été présenté dans ses principales étapes :

- Choix des cinq opérateurs (Orange, Société Générale, EcoBank, Crédit Rural de Guinée) qui réalisent les TM auprès des ménages bénéficiaires *via* l'ouverture des comptes Wallet.
- Le recrutement et le déploiement des assistants communautaires (AC) qui font un suivi rapproché auprès des ménages bénéficiaires pour s'enquérir de la bonne exécution de ces transferts.
- Un point a été fait sur la situation des ménages bénéficiaires de ces transferts monétaires à hauteur de 250 000 GNF par mois : il s'agit de deux types de transferts monétaires ; d'une part, les transferts monétaires d'urgence initiés pour six (6) mois dans le cadre du Plan de riposte Covid-19 et les transferts monétaires réguliers qui sont planifiés sur dix-huit (18) mois couplés avec des mesures d'accompagnement sur le renforcement du capital humain dans le domaine

de l'éducation et de la santé et à terme des formations offertes aux ménages pour développer des activités génératrices de revenus pour les 130 mille ménages de l'intérieur du pays. 20 000 ménages sont bénéficiaires.

Au sortir des débats, il est ressorti que le principe des transferts monétaires sera maintenu avec une combinaison d'autres mesures pratiques pour les ménages pauvres afin qu'il y ait plus d'impacts. Aussi, qu'en termes de durée de réception de ces prestations, qu'il soit planifié une période d'au moins un an pour plus d'effets.

3. Du Protocole d'Accord portant modalités d'utilisation des ressources de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) au titre du Guichet Choc Alimentaire » signé par le Secrétaire Général à la Présidence de la République et le Ministère de l'Économie et des Finances

Pour la mise à disposition et l'utilisation de ces ressources, un Protocole d'Accord a été signé entre le Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République, autorité de tutelle de l'ANIES, et son homologue de l'Économie et des Finances, Gouverneur des fonds du Fonds Monétaire International (FMI) auprès du Gouvernement guinéen.

Dans ce document, il est rappelé le contexte d'allocation de ces fonds sollicités « pour répondre au Choc des prix entraîné par la guerre en Ukraine et pour atténuer son impact sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée ».

Ainsi, le Gouvernement guinéen dans le cadre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) et du Plan de Relance Economique (PRE) « a bénéficié de l'accès au Guichet Choc Alimentaire (GCA) suite à l'approbation du Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI), en date du 2 décembre 2022 pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions, soit 25% de la quote-part du pays) ». Ces ressources ont été affectés au financement au Budget de l'Etat pour l'exercice 2023.

Pour notre part, l'ANIES a proposé un plan d'utilisation des 25 millions de dollars alloués pour les transferts monétaires. Ces ressources seront transférées auprès de plus de 60 mille ménages à Conakry, Kassa et à l'intérieur du pays. Plusieurs rubriques ont été prévues dans ce plan partant du ciblage et de la reconnaissance des ménages bénéficiaires, l'acquisition des moyens de paiement, la contractualisation avec les opérateurs de paiement, le recrutement des Assistants communautaires, leur formation jusqu'aux opérations de suivi de bonne exécution des tâches.

II. PRINCIPALES REALISATIONS ET RESULTATS OBTENUS

2.1. Recrutement et formation des assistants communautaires

L'ANIES, à travers son dispositif robuste constitué d'experts en inclusion sociale et financière, en transferts monétaires et productif, en responsables d'accompagnement Communautaires, tous appuyés par des experts en charge de la gestion des systèmes de l'information et de la base de donnée des bénéficiaires des programmes qu'elle conduit depuis 2020, notamment avec la réalisation des transferts monétaires d'urgence, en faveur des extrêmes pauvres intervenus dans le cadre du plan de riposte

gouvernementale à la Covid 19 et du projet de riposte d'urgence et d'appui au programme NAFA (PRU-APN) en exécution depuis juin 2021, compte capitaliser sur cette expertise pour permettre une opérationnalisation optimale du projet GCA. Ainsi une stratégie de mise en œuvre a été définie dont les premières interventions ont consisté à la réalisation des actions suivantes :

▪ **Le recrutement du personnel d'appui complémentaire :**

Il s'agit des superviseurs de terrain pour le suivi des activités du programme, des superviseurs numériques pour l'apurement de la base de données suite à la collecte et à l'identification des ménages susmentionnée, des Assistants communautaires pour le suivi de proximité des ménages bénéficiaires des transferts monétaires et pour la gestion des réclamations et enfin des comités dont les membres établis au sein des communautés font également office de personnes ressources.

Au total, 287 assistants communautaires sont déployés dans les sept (07) préfectures et la région de de Conakry. Quatre (04) superviseurs, ont été recrutés et se chargeront du suivi, et de la coordination des activités.

▪ **La formation des agents de terrain**

Afin d'assurer un suivi de qualité auprès des ménages, l'ANIES met l'accent sur le renforcement de capacité de ses équipes et des agents qu'elle déploie avant le démarrage de chaque activité.

Ces formations qui interviennent une semaine avant le déploiement de terrain sont administrées par les superviseurs ou Responsable d'Accompagnement Communautaires et destinées aux Assistants communautaires ou Présidents des comités qui sont en interactions constante avec les bénéficiaires du programme.

Le contenu de ces modules de formation sont adaptés aux activités prévues. Elle vise à garantir l'harmonisation des messages de sensibilisation à véhiculer auprès des cibles concernées par le programme. Dans le cadre du démarrage du projet GCA les premières formations se sont articulées autour des thématiques suivantes :

- La conduite de l'opération de ciblage pour la sélection des ménages dans la zone de Kassa.
- La conduite de la reconnaissance physique des ménages complémentaires pour les 5 communes de Conakry.
- Les rôles et responsabilités de l'ANIES en général et ses représentants.

▪ **La Préparation technique et matérielle des opérations :**

Cette étape a consisté à l'acquisition de tous les outils permettant l'opérationnalisation de cette stratégie. A savoir :

- Les supports et outils de supervision à mettre à la disposition des agents de terrain déployés et des membres des comités.
- L'achat des équipements et fournitures tels que les Registres pour l'enregistrement des ménages par les comités villageois de ciblage (CVC) lors de la validation communautaire

- L'achat des téléphones Android pour la gestion des réclamations et le suivi des opérations par les superviseurs numériques et les AC à travers l'outil KOBO collect.

2.2. Ciblage géographique et des ménages bénéficiaires

La technique de ciblage des ménages bénéficiaires du Guichet Choc Alimentaire va combiner un ciblage géographique pour la sélection des zones, un ciblage communautaire impliquant les communautés villageoises dans le choix des ménages bénéficiaires et une application d'un mini PMT (*Proxy Means Test*) pour classer les ménages selon le degré de pauvreté et extraire les plus pauvres selon le seuil déterminé.

Le ciblage géographique sera effectué sur la base des données du dernier Recensement Général de la Population et des Habitations de 2014 (RGPH-2014) réalisé par l'Institut National de Statistiques (INS). Les résultats de cette opération ont permis de produire les indices de pauvreté multi dimensionnelles jusqu'au niveau communal (sous-préfecture).

La Guinée dispose de 33 préfectures et la ville de Conakry (la Capitale). Pour l'aide du Guichet choc alimentaire, toutes les préfectures seront éligibles exceptées les zones du pilote du Projet de Risposte d'Urgence et Appui au Programme Nafa (PRU-APN) notamment Beyla, Dabola, Forécariah, Gaoual, Kérouané, Kindia, Kouroussa, Mamou et Tougué. L'indice de pauvreté multi dimensionnelle (IPM) sera le principal indicateur de référence qui servira au choix des préfectures éligibles. Plus il est élevé, plus la préfecture a la chance d'être sélectionnée.

Quatre critères principaux prévaudront au choix des préfectures pour l'aide du Guichet choc alimentaire :

- ***Critères 1 :*** Toutes les régions administratives de la Guinée devront être représentées et une préfecture sera sélectionnée dans chacune.
- ***Critère 2 :*** Toutes les préfectures qui ne font pas l'objet de zone d'intervention du projet PRU-APN seront éligibles ;
- ***Critère 3 :*** Le choix des préfectures sera fait selon le niveau de l'indice de pauvreté multidimensionnelle. Plus il est élevé, plus la préfecture a la chance d'être sélectionnée dans sa région.
- ***Critère 4 :*** Toutes les sous-préfectures des préfectures sélectionnées seront éligibles.

La prise en compte de ces quatre critères a abouti au choix des 8 préfectures (Mandiana, Dinguiraye, Dalaba, Télémélé, Koubia, Faranah, Gueckédou), la zone spéciale de Conakry, et de deux (02) îles dont : l'île de Kassa (Région de Conakry) et l'île Gonzalez (Préfecture de Boké).

Tableau 1 : Préfectures sélectionnées conformément à leur IPM, et le nombre de ménages ciblés à travers la PMT.

Région	Préfectures sélectionnées	Nb ménage PMT
Kankan	Mandiana	5 531
Faranah	Dinguiraye	6 115
Labé	Koubia	3 520

Kindia	Téléélé	7 636
Boké	Koundara	3 188
Mamou	Dalaba	4 834
NZérékoré	Guéckédou	6 876
Faranah	Faranah	2 000
Conakry	Conakry	20 000
TOTAL		59 700

Pour les deux (02) îles notamment l'île de Kassa dans la région de Conakry et l'île Gonzalez dans la préfecture de Boké, le nombre de ménages à sélectionner est le suivant :

Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires

Région	Préfecture	Île	ménages à sélectionner
Conakry	Conakry	Kassa	800
Boké	Boké	Gonzalez	500
TOTAL			1300

Ainsi, L'application de la formule mini PMT (Proxy Means Test) sur cette base, permettra d'identifier les extrêmes pauvres à un seuil de **61 000 ménages pour l'ensemble de ces 8 préfectures, la zone spéciale de Conakry et les deux (02) îles (Kassa et Gonzalez)** et ce, au prorata de ménages pauvres dans chaque sous-préfecture.

Du choix de Kassa

En plus des zones rurales susmentionnées, et au regard du caractère d'urgence associé à l'intervention du projet qui vise à améliorer les conditions de vie des ménages les plus pauvres afin de faciliter leur accès à une alimentation adéquate et suffisante, l'ANIES a jugé nécessaire d'introduire la zone de KASSA à travers une **méthode participative à base communautaire** pour le ciblage de **800 bénéficiaires complémentaires**. Cette combinaison de méthode vise à faire intervenir les communautés par l'auto-ciblage, la méthode de signalement, et la validation communautaire.

Cette méthode est implémentée à travers les conditions et critères ci-dessous :

▪ **Conditions :**

1. un seul individu sera choisi dans chaque ménage sélectionné ;
2. avoir résidé six (06) mois dans la localité avant le démarrage du processus de ciblage ;
3. ne pas être bénéficiaire d'un appui ou programme similaire pendant la période de ciblage.

▪ **Critères de choix de sélection des ménages :**

Au regard de la complexité et le caractère multidimensionnel de la question de pauvreté, Il ne s'agit pas seulement d'une question monétaire (revenu et dépenses), mais la pauvreté peut aussi s'observer sous une multitude aspect : sécurité alimentaire, conditions de vie, accès aux services sociaux de base, statut socio-économique, possession de biens et de moyens de production. C'est conformément à toutes ces dimensions, et les missions assignées à l'ANIES, que les critères ci-après seront mis en contribution par ordre de priorité pour la sélection des bénéficiaires.

1. Ménage dirigé par un(e) veuf /veuve avec un ou des enfants de moins de 05 ans.
2. Ménage avec une ou des personnes des handicapés ou invalidités avérées.
3. Ménage dirigé par un (e) Chef divorcé avec plusieurs enfants à la charge.
4. Ménage dirigé par un (e) Chef en chômage et charger de plusieurs enfants de moins de 05 ans et personnes de troisième âge.

Cet exercice a permis de sélectionner 800 ménages, qui doivent bénéficier des appuis de l'ANIES. Le tableau ci-dessous fournit la situation des ménages sélectionnés par quartier.

Tableau 2 : Situation des ménages sélectionnés dans la commune de Kassa

QUARTIERS	SECTEURS	Densité en % par rapport au population totale de la commune	Nombre de ménages sélectionnés
KASSA	Kassa 1	14	112
	Kassa 2	9	72
	Kassa 3	8	64
	Koromandja	13	104
	Mangué	10	80
	Sorro	12	96
	Room	8	64
FOTOBA	Fotoba centre,	10	80
	Rogbanet	7	56
	Boom	9	72
SITUATION TOTALE	10	100	800

Analyse statistique des données collectées pendant les inscriptions :

Les inscriptions des ménages dans le registre ont permis d'effectuer une analyse statistique des données, pour laquelle les enseignements portent sur les volets suivants :

Volet Inscription des ménages

- 1.398 ménages ont été inscrits soit **37,41 % de ménages dirigés par une femme.**

Volet sélection des ménages

- 800 ménages sélectionnés soit **61 % de ménages dirigés par une femme**

Volet niveau d'éducation dans les ménages (incluant les membres du ménage)

- 44,13 % ont un niveau d'étude secondaire (collège et lycée)
- 31,76 % ont un niveau primaire
- 16,45 % chefs de ménages ne sont pas scolarisés
- 6,44 % ont un niveau d'étude supérieur
- 1,22 % ont un niveau d'étude professionnel

Volet statut matrimonial des chefs de ménages

- 69,17 % des chefs de ménages ont un statut marié

- 19,38 % des chefs de ménages ont un statut veuf (ve)
- 8.15 % des chefs de ménages ont un statut célibataire
- 3,29 % des chefs de ménages ont un statut divorcé

Volet tranche d'âge des membres de ménages

- 2.288 membres de la tranche d'âge de 0 à 4 ans
- 2.900 membres de la tranche d'âge 05 à 14 ans
- 4.221 membres de la tranche d'âge 15 à 59 ans
- 585 membres de la tranche d'âge 60 ans à plus

Volet détention Pièce d'Identité

- 90,34 % de ménages détiennent une pièce d'identité (carte d'électeur, carte d'identité nationale...)

Volet détention numéro de téléphone

- 99 % de ménages ont un membre détenant un numéro de téléphone

Volet ménages au sein duquel un membre souffre d'une maladie handicapante

- 27,90 % de ménages ont en leurs sein un membre souffrant d'une maladie handicapante.

2.3. RECONNAISSANCE PHYSIQUE DES MENAGES DE CONAKRY ET LA SELECTION DES 6000 FEMMES COMPLEMENTAIRES

Pour rappel, l'ANIES a effectué un déploiement sur le terrain à travers l'identification (collecte des données économiques et sociales) des personnes pauvres en Guinée suite à laquelle, les transferts monétaires d'urgence ont été effectués en faveur de 20.105 bénéficiaires dans la zone spéciale de Conakry dans le cadre du projet de riposte d'urgence et d'appui au programme NAFA.

Depuis le 15 Septembre 2023, les transferts monétaires sont achevés dans les 5 communes de Ratoma, Dixinn, Kaloum, Matoto et Matam.

Cependant, sur les 20.105 bénéficiaires de la zone spéciale de Conakry, 6.000 bénéficiaires seront concernés par le volet productif du projet Nafa en cours d'exécution ; pour ce faire, et ce afin éviter de fausser les résultats d'évaluation d'impact du projet NAFA qui se poursuit jusqu'en juin 2026, il a été jugé nécessaire par les équipes de l'ANIES de retenir seulement 14.000 bénéficiaires sur les 20.105 bénéficiaires, dans le cadre de l'exécution du programme de transfert du projet Guichet choc alimentaire. Ainsi, pour combler le gap des 6.000 bénéficiaires du volet productif du projet Nafa, dans la zone spéciale de Conakry, ils seront complétés par d'autres bénéficiaires supplémentaires, auprès desquels, une actualisation des informations sur les identités, et la localisation géographique, seront faites.

Par ailleurs, pour des raisons de mobilité en milieu urbain, de décès ou tout autre raison pouvant permettre d'améliorer la qualité de la base de données de l'ANIES, cette étape consistera principalement à la conduite d'une opération de reconnaissance physique des ménages de Conakry qui furent bénéficiaires des TM dans le cadre du projet NAFA.

Cette mission de reconnaissance aura également pour avantage l'élargissement des interventions de l'ANIES en faveur de femmes différentes de celles touchées par le projet NAFA, évitant ainsi les

doublons dans l'administration des programmes aux mêmes cibles, et d'autre part, contribuera à un élargissement de la base vers des quartiers non touchés jusque-là.

Cette opération de reconnaissance physique des ménages qui se déroulera dans la zone spéciale de Conakry, s'effectuera du 16 Octobre au 20 Novembre 2023 est en cours de préparation par les équipes de l'ANIES. Elle nécessite le déploiement d'un dispositif tel que décrit à l'étape suivante.

2.4. MISE EN ŒUVRE ET DEMARRAGE DES TRANSFERTS MONÉTAIRES

Cette étape qui représente l'aboutissement des actions mises en œuvre précédemment pour l'exécution complète du projet GCA est cours de préparation. Elle s'articule autour des axes stratégiques suivants avant de permettre l'effectivité des paiement des ménages.

2.4.1. La sélection des opérateurs de paiement

Sur cet axe, l'ANIES dont le dispositif de transfert est déjà en place depuis 2020 avec les principaux opérateurs de paiement qui interviennent dans le cadre des opérations de monnaie électronique, prévoit de capitaliser sur ces acquis et de faciliter au mieux le parcours des ménages bénéficiaires en conservant le dispositif de paiement de monnaie électronique déjà mis en place. Ainsi, la sélection de ces établissements de monnaie électronique (EME), sous réserve de l'approbation des autorités de régulation s'effectuera avec les mêmes partenaires techniques utilisés précédemment et forts de leur expérience et de leur connaissance du mécanisme de transferts monétaires déjà mis en place au sein de l'ANIES. Pour ce faire les actions en cours de réalisation relatives à cette étape sont les suivantes :

En octobre :

- La contractualisation avec les opérateurs pour l'exécution des TM dans la zone de Conakry et de Kassa.
- L'acquisition des téléphones en faveur des ménages qui n'ont pas été touchés par le projet NAFA pour les zones de Conakry et les Zones Rurales.
- La distribution des téléphones et les ouvertures de comptes pour les ménages de KASSA et aux 6000 femmes complémentaires de Conakry.

En novembre :

- Démarrage des TM dans la zone de Conakry
- Opération d'ouverture de compte et de distribution de téléphone dans les zones rurales présélectionnées.
- Apurement de la liste des ménages sélectionnés suite à la validation communautaire et l'application de la formule PMT /ciblage.

En décembre 2023

- Début des transferts dans les préfectures rurales sélectionnées lors du ciblage suite à l'apurement des données.

2.4.2. Le suivi des opérations et le reporting

a. Par les Assistants Communautaires (AC)

Dans le cadre du suivi du programme de transfert monétaire, au titre de cette année 2023-2024, les assistants communautaires sont déployés pour favoriser le suivi de proximité au niveau local. Ils ont pour rôle essentiel de sensibiliser, d'informer et d'expliquer le protocole de retrait de fonds aux bénéficiaires, les orienter vers les guichets de proximité, de s'assurer de l'effectivité des transferts, mais également de collecter tous les cas de réclamations auprès des différents acteurs (chefs quartiers et secteurs, ménages bénéficiaires et non bénéficiaires) afin de les remonter à l'ANIES pour traitement.

a. Par les opérateurs de paiement :

L'opérateur de paiement sélectionné sera en charge de :

- L'ouverture des comptes des bénéficiaires et du transfert du montant défini par l'ANIES en faveur de chaque ménage sélectionné.
- Se conformer aux lois et règlements applicables et agir dans le strict respect des règles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la protection des données personnelles et plus généralement à la prévention de la fraude externe ou interne ;
- Fournir au Projet GCA, un rapport mensuel détaillé de démarrage et d'étape sur la bonne exécution des transferts monétaires pour l'ensemble des ménages sélectionnés pour le programme.
- De procéder au transfert des fonds tel que défini par l'ANIES dans le compte de chaque bénéficiaire conformément à la liste des ayants droit transmise par l'ANIES.